



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Muriel FILLIT
Tél : 03 86 71 58 81
courriel : muriel.fillit@nievre.gouv.fr

Nevers, le 31 mai 2021

Rapport de présentation

Objet : Projet d'arrêté portant définition des points d'eau pris en application de l'arrêté ministériel du 04 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime

La mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et leurs adjuvants sont encadrées par l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 modifié qui abroge et remplace les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006.

Dans le cadre des dispositions pour limiter les pollutions des milieux aquatiques, des zones de non traitement (de 5 m, 20 m, 50 m, 100 m ou plus en fonction des mentions portées sur la décision d'autorisation de mise sur le marché du produit) sont appliquées autour de "points d'eau". Ces derniers sont définis comme étant les cours d'eau définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement et des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes au 1 / 25 000^{ème} de l'Institut Géographique National.

L'arrêté du 4 mai 2017 prévoit que les points d'eau à prendre en compte fassent l'objet d'une définition départementale par arrêté préfectoral. La présente consultation du public porte sur le projet d'arrêté définissant ces points d'eau pour le département de la Nièvre.

Dates et lieux de consultation :

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, le présent projet d'arrêté est mis en consultation du public pendant 21 jours sur le site Internet de la préfecture de la Nièvre.

La consultation est ouverte du 01/06/2021 au 22/06/2021 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- par mail : ddt-sefb.consultation-du-public@nievre.gouv.fr.
(merci de préciser dans l'objet du message le titre de la décision.)

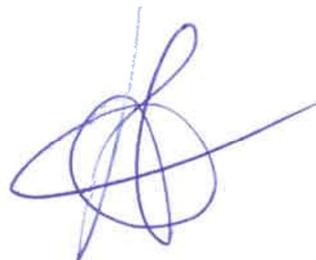
- par courrier à la Direction départementale des territoires

Service Eau, Forêt, Biodiversité

2 rue des Pâtis

58000 Nevers

Le directeur départemental



Nicolas HARDOUIN